

RD 164a sur les communes de Mirabel-et-Blacons et Piégros-la-Clastre

Aménagement d'une passe à poissons et à canoës au seuil du pont du Batelier



- L A
D R O
M E - LE DÉPARTEMENT

1) L'ouvrage existant

Ouvrage de 65 m d'ouverture constitué de 4 arches en arc surbaissé reposant sur 2 culées et 3 piles maçonnées et permettant à la RD164a de franchir la Drôme.



2) Problématiques et enjeux

Obstacle au franchissement piscicole identifié en tant que tel dans le Référentiel des Obstacle à l'Écoulement (N°: 10236, base de données nationale).

Réglementairement, cet ouvrage entre dans le cadre du plan national de la continuité écologique, et les propriétaires se doivent de mettre l'ouvrage en conformité selon le Code de l'environnement (art. 214-17 CE- Listes 1 et 2).

Au regard du SAGE, l'ouvrage fait partie de la liste des ouvrages prioritaires du SAGE (priorité 1) pour le rétablissement de la continuité écologique.

Obstacle à la circulation des canoës-kayaks.

Réglementairement, en application du code du transport, l'ouvrage nécessite une signalisation et un aménagement adapté pour assurer la circulation sécurisée des engins nautiques non motorisés.

Au regard du SAGE, l'aménagement de l'ouvrage doit répondre à l'action n°49 (Enjeu n°7 : pour un territoire « vivant » et en harmonie autour de la rivière) en permettant le franchissement des radiers de pont prioritaires par les canoës et kayaks.

Protection de l'ouvrage contre les affouillements.

3) Objectifs et contenu des aménagements

Les objectifs du projet :

- Créer un ouvrage de franchissement piscicole en conformité avec la loi sur l'eau afin de rétablir la continuité écologique au droit de cet ouvrage,
- Garantir le franchissement des embarcations canoës-kayaks-rafting,
- Remettre en état le radier formant protection contre les affouillements de l'ouvrage,
- Prendre en compte le fait que le site est une zone de baignade estivale très fréquentée.

Le contenu des aménagements :

- Une reconstitution du radier,
- L'instauration d'une rampe rugueuse à plots en rive droite pour le franchissement des poissons sous l'arche n°4,
- Un ouvrage pour le franchissement des engins nautiques non motorisés en rive droite pour les débits faibles à moyens sous l'arche n°3,
- Un chemin de portage en rive gauche.

4) Un projet débuté en février 2014 mené avec concertation

Cinq réunions de comité de pilotage, trois réunions de concertation, une présentation en Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI).

Un comité de pilotage constitué par :

- la sous-préfecture de Die
- les conseillers Départementaux (canton de Crest ainsi que Monsieur le vice-président chargé de l'agriculture et des routes)
- la Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- l'Agence de l'Eau
- l'ONEMA
- le SMRD
- le service des Espaces Naturels Sensibles du Département de la Drôme
- le service Sport-Jeunesse du Département de la Drôme
- la direction des déplacements du Département de la Drôme

Une concertation large : les communes, le conservateur de la gare des Ramières, la fédération de pêche, la fédération de canoë-kayak, le syndicat de loueurs et des organisateurs d'événements liés à la pratique du canoë-kayak ont été conviés, tous ont pu apporter leurs avis.

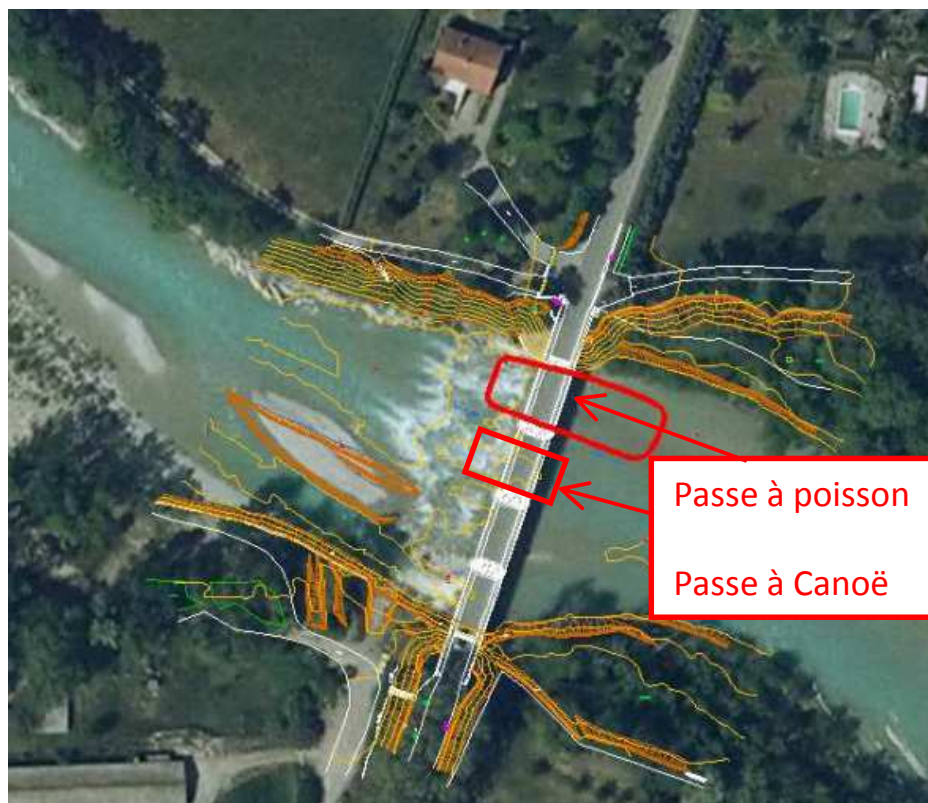
5) Solution de passe à poissons courte à plots

Rampe à plots sous l'arche n°4 (débit minimal de fonctionnement 2.4 m³/s, débit supérieur 5m³/s)

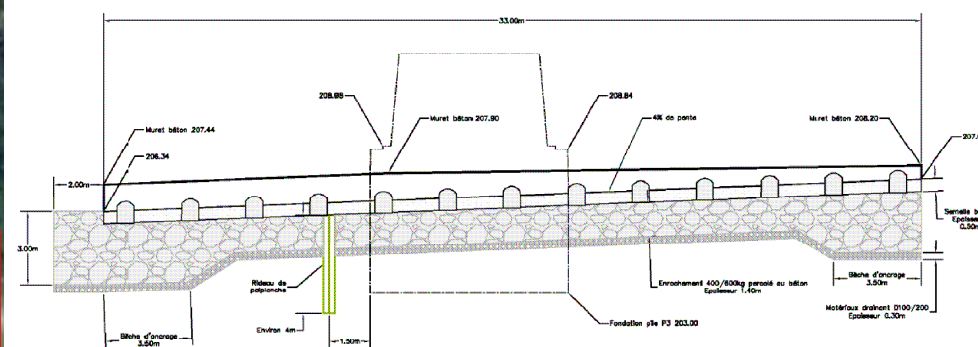
- abaissement du seuil de 0.5m avec calage en palplanches
- plots de hauteur 0.4m
- largeur 8m, pente 4 %
- tête des plots arrondie
- longueur 33 m

Rampe à Canoë avec échancrure sous l'arche n°3

Rampe en enrochement sous les arches n°1 et 2

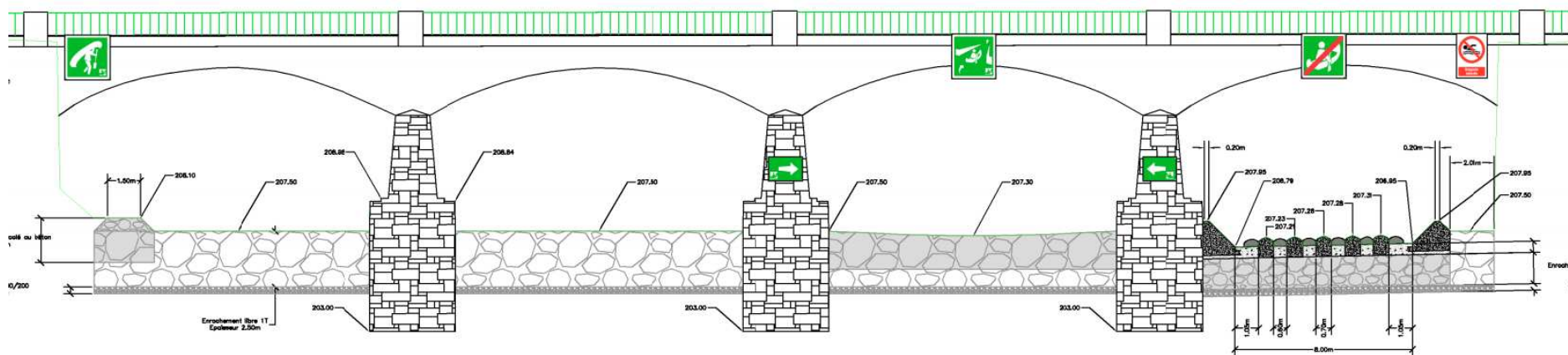


Le transport solide dans la rivière Drôme est très important. La mise en place d'un ouvrage composé d'une rampe a été préférée à un ouvrage à bassins successifs.



6) Répartition des usages

Vue en coupe B/B transversale de la passe à poisson et de la passe à canoë au niveau des piles du pont des Bateliers.



Rive Gauche



Tout usage en fonction du niveau d'eau + chemin de portage en pied de la culée

Franchissable au dessus de 20m³/s ,en deçà compte tenu de la ligne d'eau trop faible -> zone de portage



Tout usage en fonction du niveau d'eau

Franchissable en navigation à partir de 2.40 m³/s



Passage embarcation privilégié

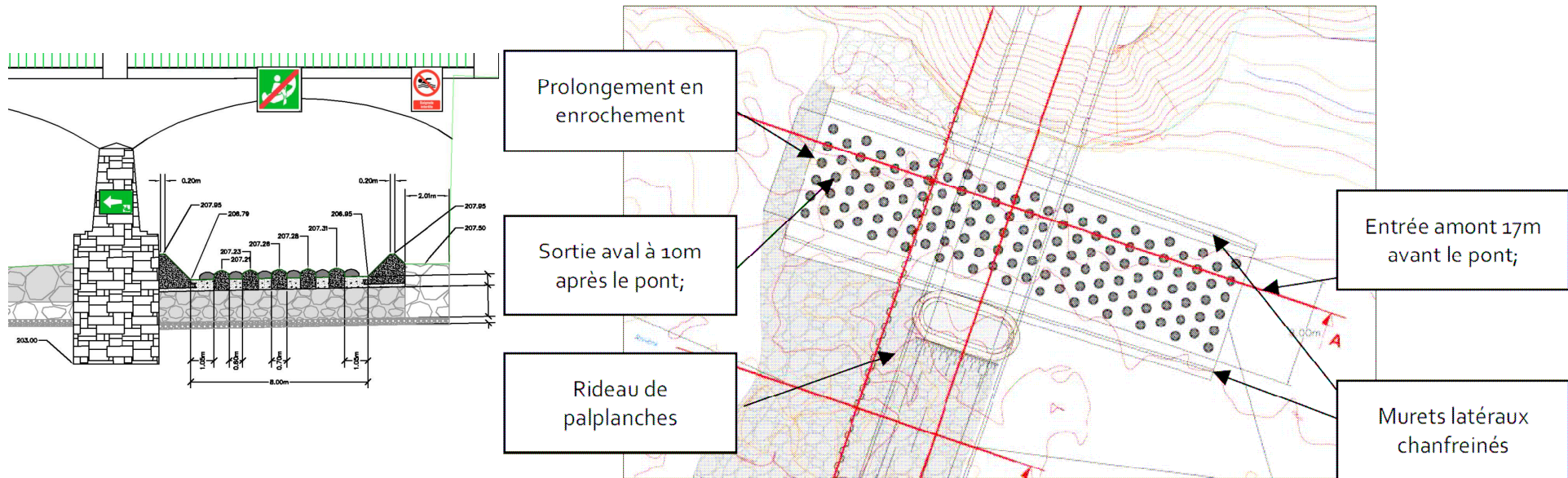


Passage Piscicole

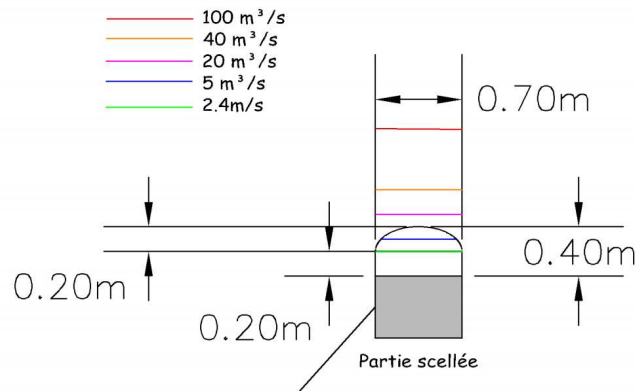
Interdit aux embarcations nautiques et baigneurs

Rive Droite

7) Détails de la passe à poissons



- La rampe est accompagnée sur ses bordures d'un muret empêchant les eaux d'entrer latéralement dans l'ouvrage. Ce muret possède des cotés chanfreinés à 45° afin de ne pas créer d'effet de rappel en hautes eaux.
- L'ouvrage est stabilisé par un rideau de palplanches positionné à l'aval du radier sur toute la largeur de la Drôme.

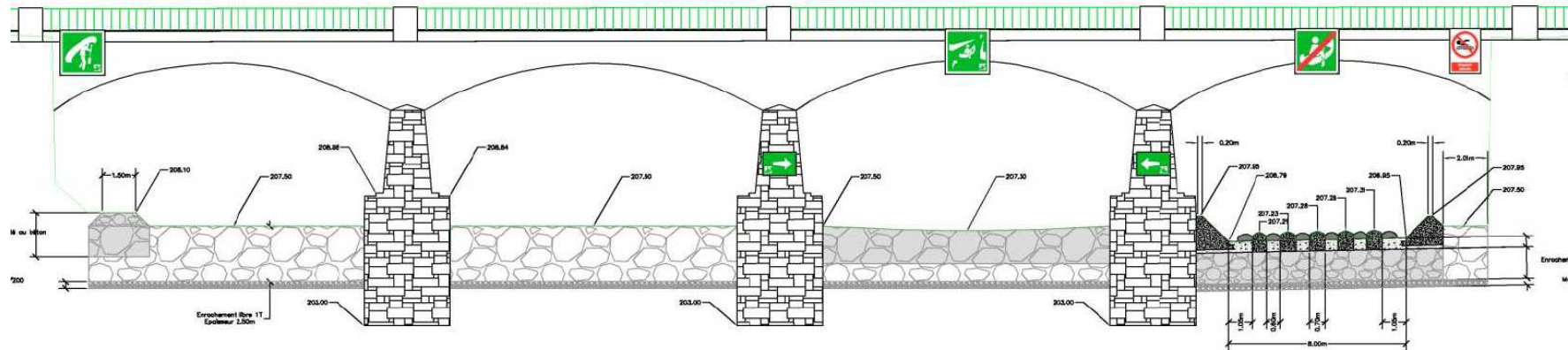


• Des plots innovants

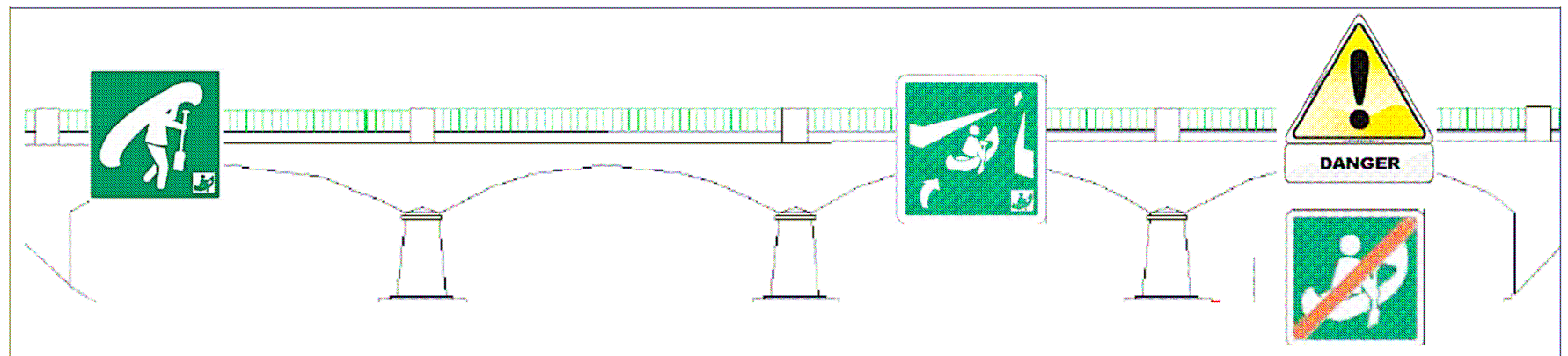
- La forme et la hauteur définitive des plots a été optimisée pour limiter le risque pour les baigneurs et les embarcations.
- Un prototype réalisé à l'échelle 1/1 par le Conseil départemental durant la phase de concertation de l'étude.

8) Signalétique et mise en sécurité

Sur l'ouvrage :



En sortie du méandre amont (approximativement 200m avant le pont) une signalétique définie avec la FFCK et le syndicat des loueurs :

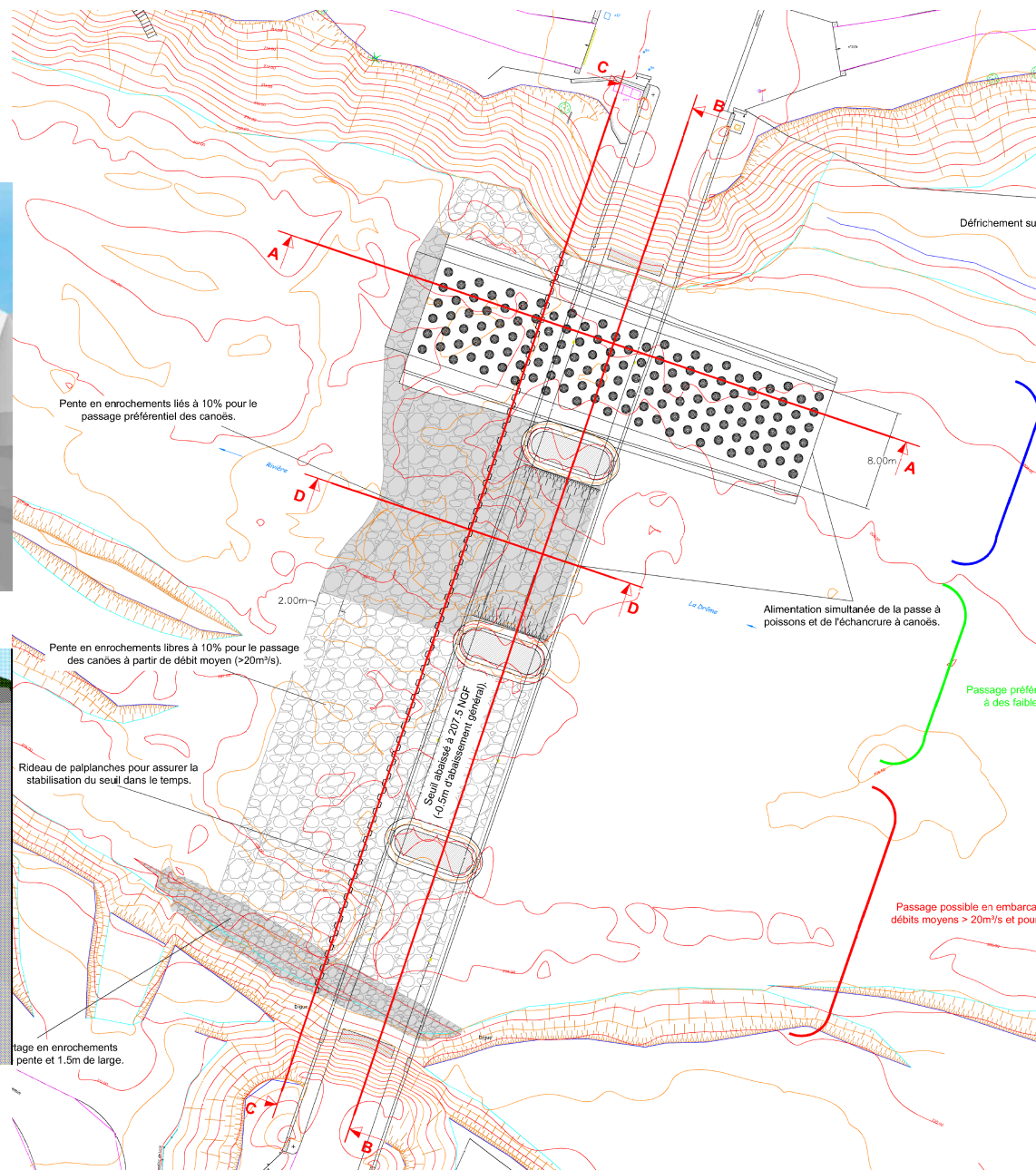
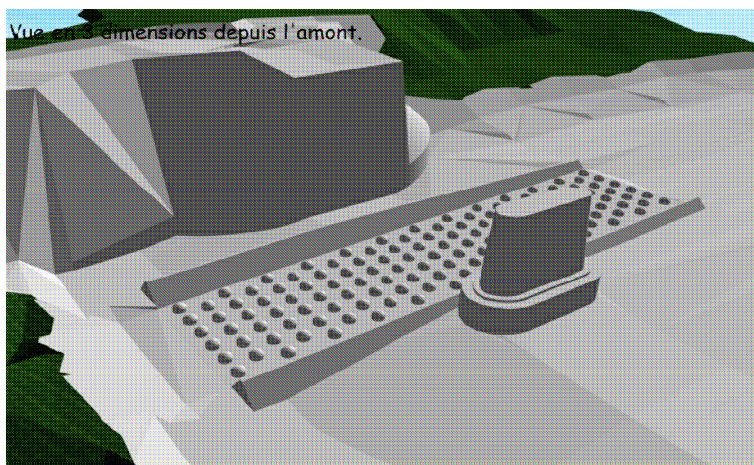


9) Plans détaillés - extraits

Vue en 3 dimensions depuis la rive gauche

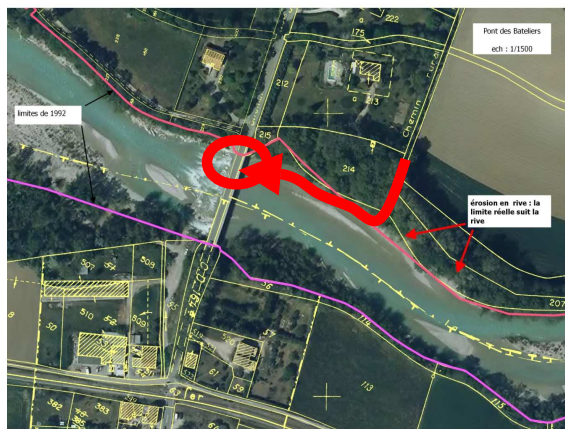


Vue en 3 dimensions depuis l'amont.

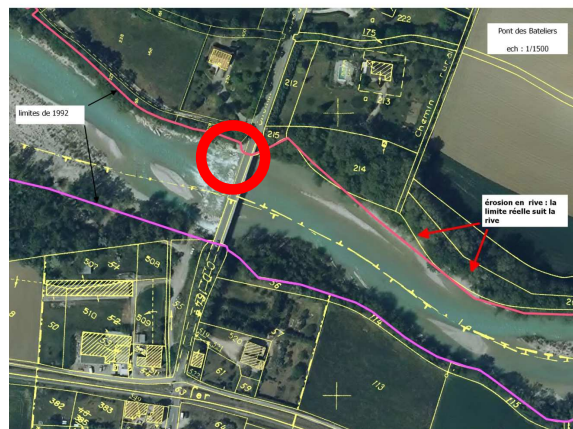


10) Entretien des ouvrages

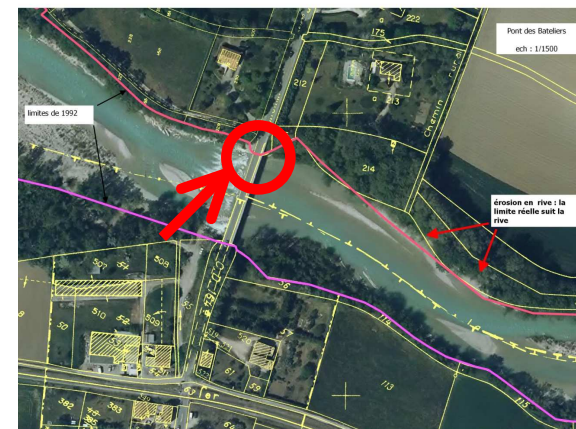
L'entretien des ouvrages sera assuré par le SMRD via une convention établie avec le Département de la Drôme. Plusieurs solutions sont possibles vis-à-vis des accès et des types d'intervention.



1) Par la rive droite



2) Par le pont



3) Par la rive gauche

3 visites par an fixes :

- 1 visite en début de printemps pour assurer le bon fonctionnement de la passe à poissons,
- 1 visite en début d'été pour éliminer les éléments étrangers déposés pendant les eaux moyennes et fortes du printemps,
- 1 visite à l'automne d'inspection avant la période hivernale,

+ visites post crue. A la suite de ces visites la décision d'intervention sera prise.

L'intervention peut se faire mécaniquement par un retrait des branchages à l'aide de filins et d'une pince forestière ou manuellement si les débits le permettent.

11) Calendrier de l'opération

Concertation entre 2014 et 2016 : 5 COPIL

Passage en CDESI, CLE : fin 2015

Réalisation des travaux :

Septembre-octobre-novembre 2016

Entreprise attributaire :

BERTHOULY TP pour un montant de 563 097,60 € TTC

FINANCEMENT A 80 % DE LA PASSE A POISSONS PAR L'AGENCE DE L'EAU

12) Conclusion

Une opération de restauration triplement gagnante :

- pour la continuité écologique,
- pour l'usage touristique et sportif,
- pour la pérennité du pont.

Le Dauphiné Libéré

Jeudi 9 Février 2017

ENVIRONNEMENT Elle a été inaugurée entre Piégros-la-Clastre et Mirabel-et-Blacons

La passe à poissons du Batelier est « bonne pour le service »

C'est pour un motif un peu inhabituel avec la loi sur l'eau qui impose, entre autres, une continuité de circulation piscicole en rivière que le Département a eu, en 2014, l'idée de restaurer la passe à poissons du pont du Batelier, qui relie le hameau de Mirabel et Blacons à celui de Piégros-la-Clastre.

Si ce chantier, réalisé par l'entreprise Berthoud, a été financé par le Département, il a été possible de glisser des crédits et compensations entre les différents budgets de la rivière. C'est pour garantir l'écoulement de l'eau que le Département a financé ce projet.

Le conseil départemental, après avoir obtenu l'assentiment de l'Etat, a financé ce projet à hauteur de 680 000 €, une somme qui a été versée au Département de l'Isère.

« De nombreux élus ont travaillé ensemble », a déclaré le préfet, Laurent Brossat, qui a assuré que les travaux ont été réalisés dans le respect de l'environnement et que la continuité de la rivière a été préservée.

LE CHIFFRE
680 000 € C'est le montant des travaux de cette passe à poissons.

passé à l'état. La responsabilité de cette petite opération est partagée à hauteur de 50% par le Département et 50% par le conseil municipal de Piégros-la-Clastre. Le projet a été financé par le Département de l'Isère à hauteur de 680 000 €, une somme qui a été versée au Département de l'Isère.

Le conseil départemental, après avoir obtenu l'assentiment de l'Etat, a financé ce projet à hauteur de 680 000 €, une somme qui a été versée au Département de l'Isère.

« De nombreux élus ont travaillé ensemble », a déclaré le préfet, Laurent Brossat, qui a assuré que les travaux ont été réalisés dans le respect de l'environnement et que la continuité de la rivière a été préservée.

LE CHIFFRE
680 000 € C'est le montant des travaux de cette passe à poissons.



Festivities and interesting as well as the inauguration of the fish pass at the Batelier bridge.

Et les poissons dans tout ça ?

C'est grâce à la nouvelle structure de la passe à poissons que les poissons peuvent franchir le pont du Batelier sans problème. Le projet a été financé par le Département de l'Isère à hauteur de 680 000 €, une somme qui a été versée au Département de l'Isère.



Christian Berthoud, Jody Brossat et J. Serral parlent de la passe à poissons.

« C'est grâce à la nouvelle structure de la passe à poissons que les poissons peuvent franchir le pont du Batelier sans problème. Le projet a été financé par le Département de l'Isère à hauteur de 680 000 €, une somme qui a été versée au Département de l'Isère.

Le Crestois

Vendredi 17 Février 2017

Les aménagements sous le pont des Bateliers inaugurés en grandes eaux à Mirabel et Blacons

Les lourds travaux d'aménagement de la rivière sont bien terminés et ont été inaugurés le 3 février dernier.

Le vendredi 3 février, sur la rive gauche de la rivière Drôme, un groupe d'élus et de représentants d'associations attachées à l'eau ont inauguré la fin des travaux du Pont des Bateliers. Le président du conseil Départemental de la Drôme, Fabrice Labrousse, attentif à ces aménagements sur le département, s'adressait à ceux de la Drôme qui en ont fait une rivière navigable sur 100 km. Jean Serral, conseiller départemental et président de la Communauté de Communes du Val de Drôme a encouragé cette volonté d'inscrire la rivière dans un domaine de biodiversité lié au territoire.



La cérémonie de la fin des travaux de la passe à poissons du pont du Batelier. Les élus et représentants d'associations ont inauguré la fin des travaux.

Le projet de déterminer trois espaces dédiés, piscions, kayaks et baigneurs a été réfléchi pour un partage de l'eau approprié aux demandes. Sous l'arche droite de la rivière, la passe à poissons a été installée en baissant le seuil existant de 30 cm sur 33 m de long et 3 m de large. C'est tout d'abord un replat doté de macro-rogues sur 40 cm de hauteur avec du béton de haute performance, résistant à l'usage, puis une passe avec des micro-rogues qui permettent aux poissons de remonter la rivière. La deuxième arche est libérée pour le passage des canoës lors des débits inférieurs à 20 m³/seconde. Ce canal a subi un enrochement plus complexe, réalisé par un travail de génie civil. Le chemin de portage en rive gauche permet aux sportifs de passer le long de la rivière si besoin, pour continuer leur descente, possible aujourd'hui de Pont de Quart au Rhône. Le conseiller départemental chargé du sport et de la jeunesse, Karim Oummeddour, explique l'importance d'une telle réalisation. Ce projet est nouveau et parmi les premiers en matière de navigation. Cette rive gauche offre aux baigneurs une large place pour être. À l'occasion de ces travaux, les radieux, c'est-à-dire la base sur laquelle est posé le pont, ont été renforcés. Présent sur les lieux, le secrétaire général de la sous-préfecture, Bernard Gire, a rappelé le travail acharné de